

Mercredi 14 janvier 2025  
Tournoi Scolaire 37

## Zonal Centre-Agglo des Collèges

Qualificatif pour la finale du 31 janvier

### Règlement intérieur

#### Article 1

L'Échiquier corpopétrussien et le CDJE37 organisent le Championnat Scolaire Zonal Centre-Agglo des Collèges, le mercredi 14 janvier 2026.

#### Article 2

Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en appliquant l'article A5 de l'annexe parties en cadence rapide.

Les appariements se font au Système Suisse intégral et seront assistés par ordinateur sous le contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs inscrits, à jour de leur licence B à minima, et qui auront pointé avant 13h15 le mercredi 14 janvier 2026 et présents dans la salle au moment des appariements.

Le Tournoi est individuel, le classement est calculé sur la base de 1 point par victoire, un ½ point par partie nulle et 0 point par défaite. Le départage des ex-æquo éventuels est calculé dans l'ordre au : Buchholz tronqué, Buchholz intégral, Cumulatif.

#### Article 3

La cadence est de 12 minutes par joueur avec un incrément de 3 s / coup.

Tout retard de plus de 10 minutes après le début d'une ronde est sanctionné par un forfait pour cette ronde ; sauf décision de l'arbitre, ce joueur sera apparié pour la ronde suivante, s'il y en a une.

#### Article 4

Droits d'inscriptions : tournoi scolaire sans droit d'inscription.

N° homologation du Tournoi : 70574

#### Article 5

Les parties du tournoi se jouent salle de la Médaille, au rez-de-chaussée, 15 avenue de la République, 37700 Saint-Pierre des Corps.

Vérification des licences : mercredi 14 janvier 2026 lors du pointage de 13h00 à 13h30 (licence B minimum obligatoire).

#### Déroulement du tournoi

- Ronde 1: 13h45 ;
- Ronde 2: 14h25 ;
- Ronde 3: 15h05 ;
- Ronde 4: 15h45 ;
- Ronde 5: 16h25 ;
- Ronde 6: 17h05 ;
- Proclamation du palmarès vers 17h45.

#### Article 6

L'arbitrage sera assuré par Ollivier RIOLAND AFO2 – licence C50001 assisté d'arbitres de salle.

#### Article 7

La partie sera perdue au bout du 3<sup>ème</sup> coup illégal validé et vérifié par l'arbitre : carton jaune, carton orange, carton rouge.

#### Article 8

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler des parties en cours.

Analyses et parties amicales sont interdites dans la salle de jeu, même entre deux rondes.

La détention de matériel électronique, téléphone portable, montre connectée, par exemple est strictement interdite dans l'espace de jeu. Tout matériel électronique qui émettrait un bruit (son / vibration) fera immédiatement perdre la partie à son détenteur. Si le détenteur de ce matériel est un spectateur, il sera prié de sortir sans possibilité de revenir dans la salle de jeu avant la fin du tournoi.

#### Article 9

Une qualification pour la finale départementale s'effectue sur la base de 8 collégiens par équipe d'un même collège (avec un minimum de 2 garçons et de 2 filles pour chaque équipe). Il ne sera pas effectué de classement de ces équipes ; toutes les équipes complètes sont qualifiées. Chaque collège représenté peut qualifier plusieurs équipes.

La finale départementale se déroulera le samedi 31 janvier à 13h15 dans les locaux du Collège Saint-Etienne, 1 bis rue Horizon vert, 37170 à Chambray-Les-Tours.

#### Article 10

L'inscription à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Arbitre Principal  
Ollivier RIOLAND

Club organisateur  
Michel AUFFRAY

CDJE37  
Michel KRAUSS